

C'est avec plaisir que la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine vous accueillera lors de son « Village Gourmand et Artisanal » qui se tiendra le vendredi 4 juillet 2025, au Parc Robert GUIGNARD.

Nous souhaitons vous offrir le meilleur des accueils.

COORDONNÉES EXPOSANTS

Nom : Prénom :

Nom commercial :

Adresse :

CP : Ville :

Tél :

E-mail :

Site internet/Réseaux sociaux :

Artisan Revendeur Autre :

Votre activité :

N° SIRET (14 chiffres) :

Vos produits :



INFORMATIONS PRATIQUES

👉 Date et Horaires :

L'exposant s'engage à être présent le vendredi 4 juillet et selon les horaires d'ouverture au public du Village Gourmand et Artisanal à savoir de 18h00 à 00h00.

👉 Les Stands mis à disposition :

Dimensions : 3x3 mètres

Puissance électrique maximale par emplacement : 150 W.

Chaque stand est équipé d'un éclairage, d'une table et de deux chaises. Les exposants procèdent à l'aménagement et à la décoration de leur stand avant l'ouverture officielle du Village Gourmand et Artisanal. Des grilles seront également mises à disposition selon les demandes et les stocks.

Le matériel et la décoration spécifique pour vos étals sont à votre charge, ainsi que les rallonges électriques pour vos branchements (éclairages spécifiques).

BESOINS TECHNIQUES

Pour les stands restauration ou foodtruck, merci d'indiquer ci-dessous les dimensions de votre véhicule (ou stand), la liste et la quantité de matériel à brancher ainsi que leur puissance (Volts), leur tension (Watts) et le type de branchement nécessaire (Monophasée ou Triphasée) :

.....
.....
.....
.....

DEMANDE(S) PARTICULIÈRE(S)

Une confirmation vous sera apportée selon vos demandes.

.....
.....
.....
.....

PIÈCES À FOURNIR AVEC LE BULLETIN

- ↪ Extrait du K-bis (ou l'avis de SIREN pour les autoentrepreneurs)
- ↪ Attestation d'assurance responsabilité civile
- ↪ Chèque de caution de 50.00€ à l'ordre du Trésor Public (il sera restitué le jour de l'événement ou détruit une fois votre engagement tenu)

/!\ Le chèque de caution sera encaissé par la Ville après toute annulation de votre inscription si elle intervient dans un délai de six semaines avant l'évènement.

Fait à :, le :
Signature et cachet de l'exposant :

Pour nos besoins statistiques :

Comment avez-vous eu connaissance de l'organisation du Village Gourmand et Artisanal de Sainte-Maure-de-Touraine ?

- Site internet de la ville
- Facebook
- Site internet répertoriant les marchés estivaux
- Bouche à oreille
- Autre :